



## L'accord de libre-échange avec la Chine entre en vigueur dès le 1er juillet

La Chine et la Suisse mettront donc cet accord en œuvre à partir du 1er juillet 2014. Pour la politique économique extérieure de la Suisse, c'est un développement important. L'accord apporte des améliorations aux titres des droits de douane, de la protection de la propriété intellectuelle et des échanges de services.

La commission des douanes chinoise ayant donné son aval, c'est donc dès le 1er juillet 2014 que peut prendre effet l'accord Suisse-Chine, ratifié de notre côté par le Conseil national et le Conseil des Etats lors des deux précédentes sessions parlementaires. Ces dernières années, la Chine est devenue pour l'économie extérieure suisse le troisième marché le plus important après l'UE et les Etats-Unis. En 2012, le volume total de nos échanges commerciaux avec l'Empire du Milieu (import et export) a dépassé les 18 milliards de francs. L'économie suisse exporte principalement des montres, des machines et des produits pharmaceutiques vers la Chine.

Par cet accord de libre-échange, les deux signataires lancent également un signal politique clair contre le protectionnisme larvé de nombreux pays. La Chine exprime du même coup sa confiance dans la politique économique extérieure de la Suisse et dans les entreprises helvétiques.

L'abaissement des barrières dynamisera les échanges commerciaux et les investissements entre les deux pays. Il renforcera la place économique suisse. Tant les grandes entreprises que les PME suisses en bénéficieront.